

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 juin 2023

ORIENTATION ET PROGRAMMATION DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE 2023-2027 - (N° 1440)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 875

présenté par
M. Balanant, M. Terlier et M. Pradal

ARTICLE 4

Rédiger ainsi l'alinéa 19 :

« – À la deuxième phrase, les mots : « Il en est de même de la chambre des appels correctionnels ou de la chambre de l'instruction, qui est composée » sont remplacés par les mots : « Ce tribunal est composé ». »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de correction d'une erreur matérielle.